



**–Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CCM–  
–17 SEPTEMBRE 2021–**

Madame la directrice générale,  
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

L'année scolaire 2021/2022 a débuté dans l'enseignement agricole avec des conditions sanitaires mieux maîtrisées, certes, mais qui nécessitent toujours des gestes barrières et des équipements de protection dans les établissements scolaires. Ces contraintes ne facilitent pas les pratiques pédagogiques. La réforme brutale de l'évaluation du bac STAV, sans concertation et sans que les équipes aient eu un temps de préparation a été une grande perturbation.

Concernant l'enseignement agricole privé, la rentrée est très stressante pour les enseignants : Ceux qui ont passé les RDV de carrière depuis 2019/2020 nous sollicitent pour connaître les résultats et ont l'impression de s'être investis pour rien. Les contractuels de catégories 3 reclassés dans les nouvelles grilles aux indices pourtant plus favorables ont le sentiment que leur ancienneté n'est pas reconnue. Ceux qui doivent valider les dossiers après leur promotion par liste d'aptitude se retrouvent débordés.

Si on ajoute des effectifs de rentrée plutôt en baisse dans les lycées agricoles privés, l'inquiétude est palpable.

Le Snec-CFTC déplore que Monsieur Denormandie, Ministre de l'agriculture, ne soit pas venu à la rencontre des organisations syndicales du privé pour échanger sur ces sujets et montrer qu'il se préoccupe aussi de l'enseignement agricole privé. Une fois de plus, nous ressentons que nous sommes moins considérés que nos homologues du public.

Le sujet unique à l'ordre du jour de ce comité est le décret instaurant une prime d'attractivité pour les personnels en début de carrière. Promouvoir le début de carrière est bien entendu important car notre métier est difficile mais valoriser la rémunération des professeurs expérimentés qui sont des moteurs dans les équipes auraient dû également être mis en œuvre. Tous les enseignants méritent une revalorisation de leur salaire afin de compenser au moins partiellement la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent depuis trente ans.

L'épuisement des enseignants est de plus en plus visible et la pénibilité de notre métier n'est pas prise en compte. Dans l'enseignement agricole privé, ceux qui souhaitent se reconvertir, ne peuvent même pas bénéficier d'une aide grâce une indemnité de rupture conventionnelle ou pour création d'entreprise.

Les représentants du Snec-CFTC reconnaissent les avancées qui ont été apportées par le plan de requalification en faveur des agents de catégorie 3 mais il a des conséquences imprévues : ainsi un lauréat de concours interne se voit moins bien rémunéré qu'un contractuel de catégorie 3 bac +5 durant les 20 premières années de sa carrière !

Compte tenu de la difficulté à trouver des enseignants, il devient urgent de mettre en place une politique globale qui vise à rendre le métier plus attractif, à travers les rémunérations mais aussi les conditions de travail et un plan d'action sociale.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus Snec-CFTC au CCM,  
Annie Toudic et Estelle Claverie